

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

Date de convocation : 04 / 12 / 2024

Nombre de Membres	Présents	Excusé(s)	Absent(s)	Pouvoir(s)
11	8	3		2
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention(s)	
	8	0	0	

**Étaient présents :** M. Michel BLASER, Maire, Mme Céline GROS, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mme Michèle BERTHOLINO, 2<sup>ème</sup> Adjointe, M. Régis LACROIX, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Delphine BARTHET, Mme Julie REVY, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT, Conseillers

POUVOIR DE	À
Mme Sonia MORNICO	Mme Delphine BARTHET
M. Julien BUFFAUT	M. Michel BLASER

**Étai(en)t Absent(s) / Excusé(s) :** M. Julien BUFFAUT, M. Franck GANEVAL et Mme Sonia MORNICO

**À été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :** Mme Céline GROS

**OBJET : RELAIS DU LAC : PRÊT RELAIS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans l'attente des paiements de subventions, il y a lieu de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie, destinée à faire face aux besoins momentanés de trésorerie pour le paiement des factures à venir et qu'une demande auprès du Crédit Agricole et de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté ont été effectuées pour une ligne entre 300 000 et 500 000 €.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des propositions reçues et analysées en mairie de la Banque Populaire et du Crédit Agricole de Bourgogne Franche-Comté pour un prêt relais qui serait plus avantageux et économique que l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Après avoir pris connaissance des propositions, et après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la proposition de prêt relais de la BANQUE POPULAIRE
- Montant : 500 000 €
- Durée : 2 ans
- Taux : 3.75 %
- Frais de dossier : 600 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 039-213903073-20241210-M\_2024\_0043-DE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme, Le Maire, Michel BLASER

